



CONVENTION D'INITIALISATION

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par M. Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

ET

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, représentée par son Président Hervé Chérubini.

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE favorise la réalisation d'un projet de territoire et prenne en compte les orientations des documents de planification et de programmation suivants : SRADDET, SCOT, PCAET, PLU, Schéma de développement économique de la CCVBA, Stratégie touristique d'Alpilles en Provence, CTE, PAT, CTG.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LE CONTEXTE ET LES MESURES DE RELANCE EN AMONT

Avec une population de 28 384 habitants pour une superficie de 319.8 km², la Communauté de communes Vallée des Baux -Alpilles est un territoire aux caractéristiques rurales, structuré par les espaces naturels et agricoles. La CCVBA est composée de 10 communes, appartenant toutes au Parc Naturel Régional des Alpilles. La qualité de vie, le dynamisme commercial, économique et touristique, ainsi que la richesse patrimoniale historique et environnementale dont est doté le massif des Alpilles, très protégé, contribuent à son rayonnement international.

La Communauté de communes mène une politique très ambitieuse de transition écologique de manière inclusive et transversale. Le dynamisme économique est au service des habitants et des entreprises avec pour objectif, inscrit dans son schéma de développement économique, de « préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en recherchant l'innovation et la richesse ». Les Alpilles promeuvent un développement respectueux de son identité et donc intrinsèquement durable. Ce développement trouve un écho dans la coopération, au sein du Pays d'Arles ou les trois intercommunalités et les 29 Communes du PETR agissent de concert pour la transition écologique. Cet engagement fort et affirmé de lier économie et environnement s'est notamment manifesté, des 2012, par le souhait de participer à l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) sans aucune obligation réglementaire, à nouveau acté cette année pour un nouveau plan élaboré au niveau du PETR, ou encore dans un contrat de transition écologique toujours à ce niveau supra communautaire en portant des actions directes comme la faisabilité de la réutilisation des eaux usées afin de préserver nos ressources en eau.

Pleinement engagées pour le climat, les 10 Communes et l'intercommunalité agissent concrètement depuis 10 ans : labellisé territoire à énergie positive pour la Ville centre Saint-Rémy de Provence et la Communauté de communes (bâtiment BDM à énergie positive primé à trois reprises pour notamment l'utilisation de matériaux biosourcés locaux tels la balle de riz - filière en cours de structuration au niveau de la Camargue-, valorisation des énergies renouvelables notamment la biomasse et le solaire - chaufferie bois fonctionnant avec des granulés, chauffe-eau solaire et ombrières photovoltaïques-, aménagement d'espaces extérieurs favorables à la biodiversité) ; actions d'écomobilité ayant permis l'implantation de bornes de recharge électriques sur les Communes ; rénovation énergétique du parc public par toutes les structures, déploiement des pompes à chaleur, passage de l'éclairage public en leds, isolation, ombrières ; création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne décharge sur Maussane les Alpilles et Le Paradou, projet de 10 hectares qui verra le jour fin 2021 équivalent à la consommation de 5000 foyer ; projet de ferme photovoltaïque sur l'ancienne décharge porte par la Commune de Saint-Rémy de Provence ; 40 000 m2 d'ombrières installées sur le marché de Saint-Etienne du Grès ; végétalisation des villages et désimperméabilisation des sols ; aménagement qualitatif des zones d'activité ; soutien aux acteurs de l'ESS ; préservation de la ressource en eau en améliorant le rendement du réseau, en sécurisant les ouvrages, en recherchant des solutions alternatives à l'usage de l'eau potable, en développant les smart grids avec pour objectif de s'appuyer sur la transition numérique pour assurer la transition écologique ; déploiement du projet européen "Life intégré" porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'azur et l'ADEME, qui concourt au souhait d'accompagner la transition énergétique en promouvant des filières vertes dans le cadre d'une économie circulaire et en affichant clairement une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets ; initiative de la relance régionale de la filière amandicole en 2014 ; promotion d'un tourisme durable permettant l'expérience de la vie en Provence ; création d'une pépinière -incubateur à Fontvieille (bâtiment BDM à partir d'une ancienne friche) avec pour objectif de booster le territoire sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi avoir un impact fort sur la transition écologique à travers le choix des filières : Greentech et Nouvelles technologies appliquées à l'Agriculture et l'Alimentation. La Bergerie, qui ouvre ses portes, d'ici quelques semaines, accueillera aussi un espace de coworking permettant de concilier travail et art de vivre provençal...

Le souhait de s'inscrire dans une contractualisation de relance de transition écologique s'inscrit dans cette démarche globale et cette volonté d'irriguer toutes les politiques publiques. Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de notre identité et de notre environnement : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Pour 2021, les Communes et l'intercommunalité ont décidé d'engager les actions suivantes selon deux axes :

Les Alpilles, un territoire résilient

- **Planification et transformation des menaces en opportunités** - Elaboration du projet de territoire à l'issue diagnostic écologique et social établi en lien direct avec le PCAET.
- **Rénovation énergétique des bâtiments publics**
- **Production d'énergie renouvelable**
- **Economies d'énergie**
- **Préservation de la ressource en eau**
- **Protection**

- Réduction et valorisation des déchets
- Végétalisation des villages
- Mobilisation des citoyens

Bien vivre dans les Alpilles :

- Economie - emploi
- Enfance - Jeunesse
- Alimentation
- Logement
- Mobilités
- Services publics
- Partage et convivialité

Les signataires s'engagent à financer, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions suivantes prêtes à démarrer en 2021 :

- Des travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics situés à Saint-Rémy de Provence (office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence – DSIL 2021 rénovation énergétique), Saint-Étienne du Grès (écoles – DSIL 2021 rénovation énergétique) et Mas Blanc des Alpilles (Mairie - DSIL 2021 rénovation énergétique)
- Elaboration du règlement local de publicité des Baux de Provence (DGD)
- Etudes extension de la STEP du Grès pour la création de l'écoquartier cours du loup (DSIL 2021)
- Déploiement de la collecte des déchets en porte à porte (phase 2 et 3 – 2021 et 2022) (DSIL 2020)
- Création d'un quai de transfert des déchets et de centres techniques (DSIL 2020)
- Réhabilitation des déchèteries de Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence (FSIL 2017)
- Réseaux eau potable et assainissement Mouriès (DSIL 2018)
- Etude optimisation des déchets (FSIL 2017)
- Optimisation de la collecte des déchets : acquisitions de broyeurs, de camions hybrides, de conteneurs et PAV (DSIL 2018)
- Travaux de réhabilitation chemin du Ribet à Fontvieille et chemin Pont Carlin à Mas Blanc (DETR 2020)
- Maison France Services à Maussane les Alpilles (Fonds interministériels)
- Equipement numérique des écoles (Education Nationale)
- Création d'un poste d'animateur de la Bergerie pour les entreprises Green tech et NTIC alimentaire et agricole
- Opérateurs nationaux :
 - Banque des territoires via PVD – plan de relance : manager commerce, étude flash covid, offre numérique dédiée au commerce et à l'attractivité
 - Agence de l'eau pour l'eau et l'assainissement
 - Parcours cybersécurité de la CC avec l'ANSSI

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le contrat de transition écologique (CTE)
- La convention territoriale globale (CTG) en cours d'élaboration avec la CAF
- Le programme LIFE déchets avec l'Europe, la Région et l'ADEME
- Le projet alimentaire territorial Métropole-Pays d'Arles
- Les contrats avec l'agence de l'eau
- Les contrats avec le Conseil régional : contrat régional d'équilibre territorial (CRET- CC + Communes), contrat de destination infra régional tourisme, AMI Smart territoire, contrat d'objectifs prévention, tri des déchets et économie circulaire en cours d'élaboration
- Les contrats signés avec le Conseil départemental : contrat départemental de développement et d'aménagement (CC + Communes) et dispositifs de l'aide aux communes
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens : Leader, Life Smart Waste
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la Commune de Saint-Rémy de Provence
- La maison France service de Maussane les Alpilles (en cours)
- La maison de services au public d'Aureille
- La maison de santé pluridisciplinaire et la CTPS sur Fontvieille
- Labellisation Ecocert restauration scolaire de Saint-Rémy de Provence
- Labellisation Terre des jeux 2024 de Saint-Rémy de Provence et Mouriès
- Charte 0 plastique pour Saint-Etienne du Grès et la CCVBA
- Candidature d'Aureille au label Territoire engagé pour la nature reconnaissant la biodiversité (OFB et ARBE)
- Candidature d'Aureille au label Villes et villages étoilés (Ministère de la transition écologique)
- Candidature de Saint-Etienne du Grès au label Villes et villages fleuris
- En cours pour 8 crèches et 17 écoles du territoire label durable
- 3 stations classées tourisme : Les Baux de Provence, Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Construction du projet de territoire
- Recherche de financements externes et ingénierie de montage financier

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement :

- D'un poste de chargé-e de projet du futur CRTE à raison de 20 000 euros de subvention forfaitaire de l'Etat
- D'un poste de chargé-e de recherche de financements et assistance au montage financier des projets intercommunaux et municipaux à raison de 15 000 euros de subvention forfaitaire de l'Etat dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial en Administration VTA.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité et/ou de ses membres.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du CPER, dont le CRTE a vocation à constituer la déclinaison locale, ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »). L'Etat s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements pour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de l'intercommunalité. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire pour l'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique.

Les signataires s'engagent à associer à leurs travaux un comité de partenaires, composé d'acteurs économiques et associatifs, partenaires institutionnels et consulaires au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE.

Un bilan de l'état d'avancement du CRTE sera présenté au comité des partenaires à mi-mandat.

Les signataires précisent que pourront être associées des personnalités qualifiées en fonction des projets du CRTE.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Saint-Rémy de Provence, le

Le Préfet

Le Président

ANNEXE PROJETS 2021**Les Alpilles, un territoire résilient****Planification et transformation des menaces en opportunités :**

- Elaboration d'un diagnostic écologique et social
- Elaboration du projet de territoire
- Elaboration du PCAET avec le PETR
- Elaboration du PLU, du PVAP et du RLP aux Baux de Provence (DGD sur RLP)

Rénovation énergétique des bâtiments publics :

- Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence- Saint Rémy de Provence (DSIL rénovation énergétique)
- École élémentaire du Paradou
- Isolation toiture des écoles maternelles et élémentaire de Saint-Etienne du Grès (DSIL rénovation énergétique), ainsi que de l'office de tourisme des Baux (étude)
- École maternelle d'Aureille
- Installations de pompes à chaleur dans les bâtiments paradounais en travaux (cabinet médical, bibliothèque, commerce)
- Reprise du système de chauffage des salles culturelles de la Citerne aux Baux de Provence
- Isolations thermiques des écoles à Saint-Rémy de Provence (programme 2021-2025)
- Mairie de Mas Blanc des Alpilles (DSIL rénovation énergétique)
- Mairie de Fontvieille
- Isolation thermique et doublage fenêtres de la Mairie des Baux de Provence

Production d'énergie renouvelable :

- Les travaux de la centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Maussane-Paradou
- L'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du stade de Fontvieille
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le gymnase à Mouriès

Economies d'énergie :

- Modernisation de l'éclairage public et passage en leds sur Aureille, Le Paradou, Saint-Rémy de Provence, Saint-Étienne du Grès, Maussane les Alpilles, Les Baux de Provence, Fontvieille, Mouriès et Eygalières (programme pluriannuel)
- Eclairage basse consommation des écoles, crèches, cantines et hôtel de ville de Fontvieille
- Baisse de l'intensité de l'éclairage public la nuit sur certains secteurs fontvieillois
- Expérimentation au Paradou, à Eygalières et aux Baux de Provence de l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00
- Illuminations de Noël en leds pour la CCVBA, à Eygalières et dans le vieux village des Baux
- Mutualisation d'un conseiller en énergie partagée via le PETR
- Remplacement progressif des flottes de véhicules légers des collectivités par des véhicules électriques
- Réfection de l'éclairage externe de la caserne de gendarmerie des Baux de Provence

Préservation de la ressource en eau :

- Objectif quantitatif - Améliorer le rendement du réseau : renouvellement des réseaux eau, assainissement et pluvial (travaux 2021 sur Aureille, Fontvieille, Saint-Etienne du Grès, Saint-Rémy de Provence, Mouriès, Maussane les Alpilles, Le Paradou) ; extension du réseau sur Eygalières et Saint-Rémy de Provence ; recherche et réduction des fuites sur toutes les communes ; connaissance du patrimoine via l'élaboration du schéma directeur d'eau potable intercommunal et de l'étude de gestion patrimoniale ; mise en place des réseaux intelligents (détection des fuites, sectorisation, optimisation de la relève des compteurs via les compteurs cibles, réponse à l'AMI régional smart territoire pour développer les smart grids...)
- Objectif qualitatif - Améliorer la sollicitation des milieux aquatiques : sécurisation des capacités de production et de stockage (travaux de sécurisation mais également réalisation d'un nouveau réservoir au Paradou alimentant également Maussane et Les Baux) ; création d'une station d'épuration à l'échelle de Maussane, Les Baux et Paradou ; extension de la station d'épuration de Saint-Etienne du Grès dans le cadre de la création de l'écoquartier du cours du loup (DSIL classique) ;travaux de protection dans les périmètres immédiats et rapprochés de captage ; préservation de l'environnement par la réduction des prélèvements d'eau potable et la sécurisation de la ressource en eau, objectifs de l'étude de réutilisation des eaux usées avec la SCP Canal de Provence dans le cadre du contrat de transition écologique.

Protection :

- Inondation : travaux d'entretien des ouvrages gemapiens : lac du Barreau et Barrage du Peiroo
- Sécurisation des falaises des Baux de Provence (études Vallon de la Fontaine, Mas d'aigret et village) et d'un pan de falaise au site d'escalade des Caissees de Jean-Jean à Mouriès
- Risques majeurs : révision du PCS des Baux de Provence
- Biodiversité : Réduction des plantes gourmandes en eau à Mas Blanc des Alpilles et mise en place d'un paillage minéral en schiste ; mise en place du faucardage tardif et rédaction d'un plan de désherbage sur Saint-Rémy de Provence
- Amiante : diagnostic des bâtiments municipaux baussenques
- Pollution nocturne : expérimentation du Paradou et des Baux de Provence sur l'extinction de l'éclairage public la nuit ; baisse de l'éclairage public nocturne sur certains secteurs de la Commune de Fontvieille
- Incendie : Communication active des Communes sur les obligations de débroussaillage ; programme d'aménagement et de travaux forestiers de protection contre l'incendie à Fontvieille ; étude sur la REUT de la CCVBA avec demande d'expérimentation sur l'usage non réglementé de la défense incendie (dossier en cours au Ministère du développement durable et de la transition écologique)
- Circulation : implantation d'une passerelle sur la gaudre principal d'Aureille permettant la sécurisation des cheminements piétons
- Risques naturels et technologiques : élaboration du DICRIM aux Baux de Provence
- Cyber menaces : parcours de Cybersécurité de la CC avec l'ANSSI

Réduction et valorisation des déchets :

- Un tri sélectif plus efficace : La poursuite du déploiement du porte à porte (2020-2022) favorisant le geste du tri des déchets sur Eygalières, Les Baux de Provence et Saint-Rémy de Provence (DSIL 2020)
- L'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés et des outils de communication et sensibilisation des habitants, entreprises, associations et touristes
- Lutte contre les dépôts sauvages par les Communes

- Développement du broyage des déchets verts à destination des services techniques et des particuliers (DSIL 2018)
- La réhabilitation des déchèteries de Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence (FSIL 2017)
- Le déploiement des colonnes de tri de verre avec gratification dans les commerces de proximité locaux
- Valorisation des biodéchets : développement du compostage collectif et du lombricompostage en complément du compostage individuel
- La réalisation des études de création d'un quai de transfert des déchets (DSIL 2020°
- La réalisation des études de colonnes enterrées de tri sur les centres villages
- La réalisation d'une étude préalable à la modernisation d'un centre de tri pour les collectivités du bassin Rhodanien

Végétalisation des villages :

- Plantations d'arbres dans les Communes
- Permis de végétaliser sur Maussane les Alpilles
- Végétalisation des écoles à Saint-Rémy de Provence (programme 2021-2025)

Mobilisation des citoyens :

- Financement participatif de la centrale photovoltaïque de Maussane – Paradou
- Budget participatif à Maussane les Alpilles et Saint-Rémy de Provence
- Gouvernance participative des commissions à Maussane les Alpilles, Aureille, Paradou
- Communication des 11 structures sur les projets et actions exemplaires en matière de transition écologique
- Faire des abonnés de l'eau des conso-acteurs
- Participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du PCAET
- Conseil municipal des jeunes à Maussane les Alpilles et Eygalières
- Conseil local de la jeunesse à Aureille et au Paradou
- Conseil des anciens à Saint-Rémy de Provence
- Création d'un conseil des citoyens aux Baux de Provence
- Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets
- Formation des jeunes à l'éco-citoyenneté via la chargée d'éducation au développement durable de la CCVBA
- Opérations « nettoyons la nature » par la CC et les Communes
- Journée d'apprentissage « gestes verts » au Paradou

Bien vivre dans les Alpilles :**Economie - emploi :**

- Le programme de requalification de la zone d'activité économique des Trébons à Aureille
- Le programme d'aménagement des zones d'activité de la Massane à Saint-Rémy de Provence et des Grandes Terres à Eygalières
- L'ouverture de la Bergerie, pépinière -incubateur d'entreprises, dédiée au développement des filières Green Tech et NTIC appliquées à l'agriculture et l'alimentation
- L'étude flash covid pour le commerce local
- Création d'un poste de manager commerce en vue notamment d'élaborer la stratégie de redynamisation du commerce de proximité

- Offre numérique dédiée au commerce et à l'attractivité
- Soutien aux acteurs de l'ESS
- Elargissement de l'offre touristique : Création de nouvelles visites guidées, d'excursions et de séjours pour la clientèle individuelle et clientèle groupe
- Mise en place de deux nouveaux parcours touristiques à Fontvieille : parcours découverte Daudet et sentier de randonnée de découverte des aqueducs et de la meunerie de Barbegal
- Création d'une boulangerie dans un local communal à Mas-Blanc des Alpilles
- Mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP) au Paradou

Enfance - Jeunesse :

- Signature de la convention territoriale globale de la CAF
- Emplois des jeunes : Recrutement de trois apprentis à la CCVA dans le cadre du plan dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution ; Recrutement d'un volontaire territorial en administration
- L'agrandissement de l'école élémentaire à Aureille
- Équipement numérique des écoles saint-rémoises, gresouillaises, aureilloises, mourièresennes, paradounaises, fontvieilloises
- Labellisation durable de 8 crèches du territoire et lancement de la labellisation durable des 17 écoles du territoire
- Mise en place dans les écoles saint-rémoises du savoir-rouler – éducation à la mobilité duce et au sport
- Offre pédagogique dans les écoles en matière de gestion des déchets

Alimentation :

- Mise en œuvre du projet alimentaire territorial : dynamisation du foncier agricole, diffusion de pratiques agroécologiques, valorisation des produits locaux de qualité, des métiers et des savoir-faire, débouchés commerciaux en circuits de proximité, lutte contre la précarité alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire
- Projet Elzeard : développement de l'amande bio dans les Alpilles
- Création d'un poste dédié à la Bergerie pour l'accompagnement des entreprises incubées en Grenen tech et NTIC agricole et alimentaire, et développements des filières
- Formation du PETR (PAT) aux Communes pour l'accompagnement à une restauration collective durable
- Ecocert à Saint-Rémy de Provence
- Passage à une démarche de 100% de produits frais avec 20% de bio sur les écoles à Saint-Etienne du Grès à la rentrée 2021-2022 ; démarche de 50% de produits de qualité et durable dont 20% de bio sur les écoles aureilloises pour la rentrée prochaine
- Implantation d'un self à la cantine d'Aureille
- Création d'une activité potager au Paradou

Logement :

- Création de l'écoquartier du cours du loup à Saint-Étienne du Grès - 168 logements dont 18% de logements sociaux (DSIL sur les études d'extension de la STEP, nécessaire à l'opération d'aménagement)
- Programme de 152 logements « les cèdres » à Saint- Rémy de Provence, dont 1/4 de logements sociaux
- Programme de 16 logements sociaux à Eygalières
- 2 nouveaux logements sociaux communaux créés à Mas-Blanc des Alpilles
- Etude sur les logements vacants à Saint-Rémy de Provence et Maussane les Alpilles

- Etude pour la création de logements mixtes sur l'ancienne école des Baux de Provence avec l'EPF

Mobilités :

- Transfert de la compétence mobilités à la CCVBA au 1^{er} juillet 2021 en débat au niveau des conseils municipaux
- Les travaux de voirie sur Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles, Saint-Rémy de Provence, Saint-Etienne du Grès, Le Paradou, Maussane les Alpilles, Mouriès
- Etude déplacements et mobilité douce sur Saint-Rémy de Provence, Les Baux de Provence et Maussane les Alpilles
- La création de cheminement piétons et/ou cyclables au Paradou, Saint-Rémy de Provence, Aureille, , maillage est-ouest à Saint-Etienne du Grès, voie limitrophe entre Saint-Etienne du Grès et Mas-Blanc des Alpilles
- Création de zones de rencontres à vitesse limitée pour favoriser la circulation des piétons et vélos à Fontvieille
- Réflexion sur la problématique de stationnement aux Baux de Provence et à Saint-Rémy de Provence
- Expérimentation à la ZA de la Massane - Saint-Rémy de Provence d'un accompagnement au changement de pratiques auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail- Projet du PETR « Solutions alternatives à la mobilité en zone peu dense » en partenariat avec la Région et l'ADEME
- Expérimentation devant une école saint-rémoise d'un parvis sans voiture en vue de favoriser les déplacements à pied et à vélo

Services publics :

- La création de la maison France services de Maussane les Alpilles
- Faciliter les démarches des usagers : poursuivre la dématérialisation des moyens paiement ; poursuivre la mise en place de la mensualisation pour les abonnés de l'eau et de l'assainissement ; dématérialisation des inscriptions et règlement de cantine et garderie au Paradou ; portail internet de la bibliothèque municipale paradounaise
- Accompagnement des habitants par les Communes aux démarches en ligne : pole numérique de Saint-Rémy de Provence et de Mouriès
- Création d'une maison de santé au Paradou
- Création d'une maison du bel âge à Eygalières (Département)

Partage et convivialité :

- La création d'une maison des associations à Mouriès et à Mas Blanc des Alpilles (DSIL)
- La réhabilitation des arènes à Aureille
- La création d'un skate-park et d'un Fitness plein air sur Aureille
- Mise en Place d'un Jeu de piste « Intrigue dans la Ville », à faire en individuel ou en famille, pour découvrir et redécouvrir le patrimoine Saint Rémois de façon Ludique et pédagogique. Expérimentation qui si elle est positive pourrait être déployée sur les autres Communes d'Alpilles en Provence
- Relance du comité des fêtes, des animations et traditions baussenques
- Création d'un skate-park, d'un parcours de santé et d'un parcours botanique à Fontvieille
- Création d'une aire de jeux au Paradou
- Création d'une aire de jeux à Eygalières (après enquête auprès de la population)
- Création d'un gymnase à Mouriès.